

Principaux points à retenir du webinaire sur le Verdissement de la Coopération au Développement



Les unités INTPA F1 et F2 ont organisé un webinaire sur le verdissement de la coopération au développement le 26 janvier 2021. L'objectif principal était de se familiariser avec les politiques et outils de l'UE pour l'intégration de l'environnement et du changement climatique dans la coopération, en particulier dans le cadre du Pacte vert européen, afin de mieux comprendre ses implications pour les partenariats internationaux. Geraldo Carreiro (INTPA Greening Facility) a partagé avec Capacity4dev les principaux points à retenir de cet événement d'apprentissage en ligne.

L'événement en ligne était divisé en deux parties. La première session a débattu du POURQUOI du verdissement de la coopération au développement, en approfondissant les causes environnementales et les priorités politiques de l'UE cristallisées à travers le Pacte vert européen. La deuxième session s'est penchée sur le COMMENT et les outils pertinents pour verdifier les partenariats internationaux, ainsi que sur des échanges d'expérience avec des pays partenaires.

- Le changement climatique est “le défi de notre temps”, toute augmentation au-delà de 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels comprend des risques additionnels considérables dès 2030. Pour espérer infléchir la trajectoire carbone au niveau planétaire, il est nécessaire d'agir le plus vite possible, et d'avoir des résultats concrets avant 2030 en termes de réduction d'émissions en gaz à effet de serre. L'objectif de ne pas dépasser une augmentation de 1,5°C (Accord de Paris) ne sera pas atteint si l'on suit les Contributions Déterminées au niveau National actuelles. Ces dernières doivent se mettre à jour avec des objectifs plus ambitieux.
- L'état de la biodiversité est aussi préoccupant, tant au niveau de la perte d'abondance de certaines espèces, que du patrimoine génétique. Non seulement il y a d'avantage d'espèces menacées, au final c'est l'ensemble du tissu du vivant qui est perturbé et risque d'atteindre des seuils de résilience.

- L'action au niveau environnemental est ancrée dès le Traité UE. Aujourd'hui, le Pacte Vert Européen est l'initiative phare de la Commission Von der Leyen et la nouvelle stratégie de croissance de l'UE, visant un leadership mondial pour l'action climatique (premier continent neutre en émissions, en 2050), environnementale (croissance dissociée de l'utilisation des ressources, économie circulaire, réduction des pollutions), et pour la biodiversité. Le Pacte Vert s'accompagne d'une feuille de route longue mais bien engagée en 2020, ainsi que de nouveaux objectifs qui s'appliquent aussi à l'Instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale (NDICI), avec 30% des engagements UE devant être pertinents du point de vue climatique (cet objectif était de 20% jusqu'en 2020).
- Intégrer les enjeux environnementaux et climatiques au sein de la programmation UE correspond d'abord à reconnaître l'interaction des actions de développement avec le milieu naturel, puis de décider comment gérer cette interaction. Les approches existantes impliquent d'éviter, d'atténuer, de réhabiliter, de compenser, ou d'apporter au développement environnemental.
- Il s'agit aussi d'intervenir au plus tôt dans le cycle de programmation afin d'assurer la présence d'objectifs climatiques et environnementaux au niveau stratégique.
- Des outils d'analyse des enjeux environnementaux et climatiques existent à différents niveaux: Évaluation Environnementale Stratégique (par exemple, au niveau sectoriel ou sous-sectoriel, appui budgétaire, programme), Études d'Impact Environnemental (pour un projet ou une infrastructure bien identifiée), une Analyse des risques climatiques, des Analyses de Dépenses et des Capacités Institutionnelles au niveau environnemental ou au niveau climatique, un Profil Environnemental du Pays, entre autres.